

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
500^{ÈME} RÉUNION

27 AVRIL 2015
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/3(D)

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN LIBYE



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN LIBYE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du communiqué [PSC/MIN/COMM.\(CDLIX\)](#), adopté par le Conseil lors de sa 459^{ème} réunion, tenue à New York, le 23 septembre 2014. Il fournit une mise à jour sur l'évolution de la situation sur le terrain et les efforts internationaux visant à y remédier. Le rapport se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. SITUATION SECURITAIRE

2. La situation sécuritaire en Libye continue d'être extrêmement préoccupante. Depuis la réunion du Conseil en septembre 2014, la violence s'est poursuivie sans relâche dans diverses parties du pays, en dépit des appels répétés de la communauté internationale aux parties libyennes pour qu'elles mettent un terme aux affrontements armés et œuvrent à une solution politique à la crise. Les combats opposent l'Armée nationale libyenne (ANL), qui opère sous l'autorité du Gouvernement internationalement reconnu, basé à Tobrouk, dans la partie orientale du pays, et d'autres forces qui font partie de l'Opération Dignité (lancée sous le commandement de Général Khalifa Haftar en mai 2014) aux forces loyales au Gouvernement rival établi à Tripoli, y compris celles de la ville de Misrata, qui appartiennent à la Coalition Aube de la Libye. Les déclarations de cessez-le-feu unilatéral faites par la Coalition Aube de la Libye et l'ANL, respectivement les 16 et 17 janvier 2015, n'ont pas été respectées. Au cours des mois de mars et d'avril 2015, respectivement, nombre d'incidents ont eu lieu dans diverses parties de la Libye, y compris des affrontements dans l'ouest de la Libye, notamment dans la région d'Aziziya, à côté de Tripoli, qui a subi d'importantes destructions du fait des combats périodiques qui y mettent aux prises différents groupes, ainsi que la violence qui a éclaté dans différents quartiers de Tripoli, faisant plusieurs victimes.

3. Plusieurs milices indépendantes et groupes terroristes sont actifs dans les villes de Benghazi et Derna, ainsi que dans les zones avoisinantes. À Benghazi, en particulier, l'ANL se bat contre le Conseil de la Choura des Révolutionnaires de Benghazi, une coalition de brigades révolutionnaires islamistes, qui comprend Ansar al-Sharia Benghazi. Ce groupe, ainsi qu'Ansar al-Charia Derna, ont été ajoutés, le 19 novembre 2014, par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité contre Al-Qaida, à sa liste des individus et organisations sujets à des sanctions financières ciblées, à l'interdiction de voyager et à l'embargo sur les armes prévus dans la résolution 2161 (2014) du 17 juin 2014. Bien que le Représentant spécial des Nations unies ait négocié, à maintes reprises, des cessez-le-feu temporaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, les deux parties ont violé la trêve.

4. La situation actuelle est également caractérisée par l'utilisation de la violence contre les personnes et les institutions civiles, y compris des bombardements aériens et d'autres attaques visant les infrastructures et les équipements publics, tels que l'aéroport de Maitiga, près de Tripoli, et celui de la ville de Zintan, y compris en mars et en avril 2015, ainsi que les installations pétrolières. Dans certaines villes, les combats ont été marqués par l'utilisation de missiles Grad et de bombes à fragmentation, qui sont interdites sur le plan international depuis 2008. Ces deux armes sont connues pour leurs effets dévastateurs sur les civils. Sur

une note plus encourageante, le 26 mars 2015, l'Opération Aurore (Alshuruq), alliée au Congrès national général (CGN) et la Garde de protection des installations pétrolières, qui est associée à l'Opération Dignité, ont convenu, grâce à la médiation des Nations unies, d'un cessez-le feu autour du Croissant pétrolier de Sidra. En vertu de cet accord, l'Opération Alshuruq a retiré ses troupes de la zone du Croissant pétrolier.

5. Au cours de la période sous examen, des affrontements ont opposé par intermittence les communautés Toubou et Touareg dans le sud de la Libye, particulièrement dans la ville d'Obari et à côté de la frontière avec l'Algérie, en septembre 2014 et en janvier 2015. Ces affrontements ont entraîné le déplacement de centaines de familles et aggravé la situation humanitaire. En outre, les militants politiques et des droits de l'homme continuent d'être la cible de meurtres ou d'enlèvements. Le 14 février 2015, le chef de la Commission libyenne des droits de l'homme a été enlevé par des hommes armés non identifiés à Tripoli. Le 23 février 2015, un militant politique connu a été assassiné à Tripoli.

6. Un élément particulièrement préoccupant porte sur l'aggravation du fléau du terrorisme en Libye, qui se caractérise par la poursuite des activités de groupes et d'individus terroristes affiliés à Al-Qaïda, la présence croissante de l'Etat islamique (EI), aussi connu comme Daech, et les déclarations d'allégeance à l'EI par des groupes terroristes opérant en Libye. Entre autres, il convient de mentionner l'attentat contre l'Hôtel Corinthia à Tripoli, le 27 janvier 2015; l'attentat à la voiture piégée à al-Qubba, dans l'Est de la Libye, le 20 février 2015, qui a tué 47 personnes et blessé plus de 75 autres; la prise de la ville de Nofalia dans le district de Syrte, le 9 février 2015, avant qu'elle ne passe par la suite sous le contrôle des forces loyales au Gouvernement basé à Tripoli; la prise de plusieurs institutions gouvernementales à Syrte par des éléments de l'EI, le 13 février 2015; et les attentats qui ont ciblé diverses Ambassades à Tripoli, en février et en avril 2015.

7. L'un des actes les plus horribles qui a eu lieu au cours de la période sous examen a été l'enlèvement et le meurtre subséquent de nombre de travailleurs migrants africains en Libye. Le 15 février 2015, l'EI a diffusé une vidéo montrant la décapitation de 21 Chrétiens coptes d'Égypte. En représailles, l'Armée de l'air égyptienne a effectué des frappes contre des centres de formation et des stocks d'armes de l'EI dans la ville portuaire de Derna, situés à l'Est de la Libye. Le 19 avril 2015, une autre vidéo mettant en scène la décapitation et l'exécution sommaire de 30 Chrétiens orthodoxes éthiopiens a été diffusée. En ces deux tristes occasions, j'ai publié des communiqués de presse, condamnant ces actes barbares et lâches, exprimant la solidarité de l'UA avec les Gouvernements de l'Égypte et de l'Éthiopie et transmettant ses condoléances aux familles des victimes.

8. La situation qui prévaut en Libye, y compris les sanctuaires établis par des groupes terroristes nationaux et étrangers dans le pays et la prolifération d'armes et de munitions émanant des arsenaux militaires libyens, constitue une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et au-delà. Des groupes terroristes opérant au Mali continuent de bénéficier de l'afflux d'armes en provenance de la Libye. Il convient de rappeler que l'attaque terroriste du 18 mars 2015 au Musée du Bardo, à Tunis, a été perpétrée par des éléments formés en Libye.

9. En réaction à l'aggravation de la menace terroriste en Libye, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 27 mars 2015, la résolution 2214 (2015), qui renforce la capacité du Gouvernement libyen à faire face à la situation. De façon plus précise, la résolution a demandé au Comité des sanctions établi conformément à la résolution 1970(2011) du 26 février 2011 de prendre en compte les requêtes de transfert ou de fourniture d'armes et de matériels connexes au Gouvernement libyen pour utilisation par ses forces armées officielles, aux fins de combattre l'EI et ses partisans, et a appelé la communauté internationale, dans le cadre des dispositions pertinentes de cette résolution, à apporter l'assistance nécessaire à la Libye. Lors de sa 3^{ème} réunion tenue à Niamey, au Niger, le 1^{er} avril 2015, le Groupe international de contact pour la Libye (GIC-L) a salué l'adoption de la résolution. La situation sécuritaire prévalant en Libye a également été longuement débattue lors de la 7^{ème} réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne, tenue à Alger, les 15 et 16 avril 2015 dans le cadre du processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région sahélo-saharienne. A l'issue de cette réunion, des mesures pratiques visant à améliorer la coordination et la coopération régionales ont été convenues.

III. SITUATION HUMANITAIRE, SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DES DROITS DE L'HOMME

10. La poursuite des combats en Libye a conduit à une nouvelle détérioration de la situation humanitaire. Le nombre de personnes déplacées est estimé à 557 000 dont, au moins, 360 000 ont été déplacées consécutivement aux combats qui ont commencé en juillet 2014. Des centaines de milliers de Libyens ont fui vers les pays voisins. En outre, la Libye continue d'abriter quelques 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile de différentes nationalités, dont beaucoup vivent dans des conditions précaires et sont victimes de graves exactions et d'autres violations des droits de l'homme.

11. Dans l'Est, plus de 100 000 personnes ont fui la ville de Benghazi pour échapper aux combats. Une grande partie de l'infrastructure de base de la ville a subi des dommages considérables, et l'accès aux soins médicaux reste un problème majeur dans de nombreux quartiers. Le non-respect par les parties au conflit de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire de protéger les civils, ainsi que de permettre et de faciliter l'accès humanitaire, y compris par la création de couloirs sécurisés pour l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, est un sujet de profonde préoccupation.

12. L'effondrement de l'autorité de l'Etat en Libye et l'anarchie qui en a résulté ont conduit à une augmentation du flux de migrants africains et autres vers l'Europe, avec l'implication de réseaux criminels. Des milliers de personnes ont perdu la vie en tentant de traverser la Mer Méditerranée. Le 19 avril 2015, 900 personnes environ se sont noyées lorsque leur bateau, opéré par des contrebandiers, a chaviré. Depuis le début de l'année, plus de 1700 personnes sont mortes en tentant de se rendre vers l'Europe en provenance de Libye. En 2014, plus de 3 000 migrants ont trouvé la mort en tentant de traverser la Méditerranée.

13. La situation qui prévaut sur le terrain a sérieusement affecté l'économie libyenne, en particulier le secteur pétrolier qui est d'une importance cruciale. La Libye produit actuellement environ 600 000 barils de brut par jour, au lieu d'environ 1,6 millions produits vers la mi-2011. En début avril, le Premier ministre du Gouvernement libyen

internationalement reconnu, Abdullah al-Thinni, a annoncé l'ouverture d'un compte bancaire distinct aux Emirats Arabes Unis pour les recettes provenant des transactions pétrolières; cette décision a été vivement critiquée par le Gouvernement basé à Tripoli. Il convient de noter que, jusqu'à ce jour, les ventes de pétrole et les revenus transitant par la Banque centrale de la Libye et la Compagnie nationale de pétrole (NOC) basée à Tripoli. Les deux institutions se sont efforcées à rester neutres dans le conflit politique actuel. La Banque centrale paie les salaires des fonctionnaires et fournit des subventions pour les denrées de première nécessité sur l'ensemble du territoire libyen, aidant ainsi, dans une certaine mesure, à atténuer l'impact humanitaire de la crise actuelle.

IV. ASPECTS POLITIQUES

14. Le Conseil se souviendra qu'à la suite des élections générales du 25 juin 2014 en Libye et de la crise politique qui s'en est suivie, la Coalition Aube de la Libye s'est emparée de Tripoli, contestant la légitimité du Parlement nouvellement élu, la Chambre des Représentants. La Chambre des Représentants s'est installée dans la ville de Tobrouk, tandis que le CGN, qui était censé avoir été dissous, a repris ses activités à Tripoli. Par la suite, au début du mois de novembre 2014, la Cour suprême libyenne a invalidé l'élection de juin 2014. En conséquence, le pays s'est retrouvé avec deux organes législatifs et exécutifs rivaux: la Chambre des Représentants à Tobrouk et le Gouvernement internationalement reconnu à Bayda, le CGN et son Gouvernement à Tripoli. C'est dans ce contexte de forte polarisation politique que la MANUL a poursuivi les efforts visant à amener les parties prenantes libyennes à mettre fin à la violence armée et à parvenir à une solution politique à la crise.

15. En janvier et en février 2015, deux rounds de pourparlers réunissant les principaux acteurs libyens, à l'exception du CGN, qui avait boycotté le premier round, ont eu lieu à Genève, en vue de parvenir à un accord sur la stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays, la formation d'un Gouvernement d'union nationale et l'opérationnalisation de mesures de confiance destinées à créer un environnement plus propice au dialogue et à alléger les souffrances de la population. Le 11 février 2015, un autre round de pourparlers a eu lieu à Ghadamès, en Libye. Pour la première fois, tous les invités ont pris part à la réunion. Les participants ont réaffirmé leur attachement aux Principes de la Révolution du 17 Février 2011, et ont appelé toutes les parties à œuvrer à la désescalade militaire sur tous les fronts pour permettre la tenue du dialogue dans un environnement propice. Du 5 au 13 mars 2015, les principales parties prenantes libyennes, y compris la Chambre des Représentants et le CGN, ont pris part à des pourparlers à Skhirat, au Maroc.

16. Sur la base des discussions avec les parties, la MANUL leur a présenté, le 24 mars 2015, des pistes de réflexion sur la manière de mettre fin à la crise politique et au conflit militaire en cours. Les principes directeurs de ces idées sont le respect des élections et de leurs résultats, le respect de la légitimité de l'État, y compris le pouvoir judiciaire et ses décisions et de toutes les autres institutions, ainsi que le respect des Principes de la Révolution du 17 Février. Plus précisément, la solution proposée prévoit ce qui suit: la création d'un Gouvernement d'union nationale, dirigé par un Président, et d'un Conseil présidentiel composé de personnalités indépendantes acceptables pour toutes les parties; la reconnaissance de la Chambre des Représentants comme organe législatif fondé sur les principes de la légitimité et de l'inclusion; un Haut Conseil d'Etat; une Assemblée

constituante ; un Conseil de sécurité nationale; et un Conseil des municipalités. Ces organes fonctionneront le temps d'une nouvelle période de transition qui s'achèvera par la tenue d'élections. Ces idées ont servi de base au projet d'Accord sur la transition politique en Libye rendu public le 25 mars 2015.

17. A la suite des pourparlers qui ont eu lieu à Skhirat du 15 au 19 avril 2015, le Représentant spécial des Nations unies a exprimé son optimisme quant à la perspective de parvenir à un accord sur la formation d'un nouveau Gouvernement d'union nationale, étant donné que les parties prenantes libyennes ont approuvé 80% du projet proposé par les Nations unies. Alors que les discussions sur le volet politique du dialogue sont suspendues pour environ deux semaines, afin de permettre aux parties d'informer leurs bases respectives de ces développements, le Représentant spécial prévoit de rencontrer les différents groupes armés dans les prochaines semaines.

18. Par ailleurs, en plus du volet politique principal, des négociations parallèles impliquant d'autres parties prenantes libyennes ont eu lieu à Alger, en Algérie, à Bruxelles, en Belgique, et à Tunis, en Tunisie. Les 10 et 11 mars 2015, l'Algérie, sous les auspices de la MANUL, a abrité une réunion d'environ 20 dirigeants et militants politiques représentant les différentes factions libyennes. À l'issue de cette réunion, les participants ont exprimé solennellement leur attachement à la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de la Libye, rejetant toute ingérence extérieure; souligné que le dialogue est la seule solution à la crise en Libye; et reconnu la nécessité d'efforts concertés pour lutter contre toutes les formes et manifestations du terrorisme. Les 13 et 14 avril 2015, la deuxième réunion des partis et des militants politiques libyens a été organisée à Alger. Les participants ont exprimé leur préoccupation face à l'escalade du terrorisme; déploré la poursuite des combats et de la violence en diverses parties de la Libye ; et réitéré leur appel aux parties à cesser immédiatement les hostilités et à créer un environnement propice pour le dialogue libyen. Ils ont souligné la nécessité pour tous les autres volets de s'inscrire dans une dynamique de soutien au volet politique principal qui vise à trouver une solution globale aux aspects politiques et sécuritaires de la crise en Libye.

19. Dans l'intervalle, les 23 et 24 mars 2015, l'Union européenne (UE) a abrité une réunion convoquée par la MANUL, qui a regroupé des représentants des conseils municipaux et locaux libyens. La réunion a convenu de soutenir le dialogue politique libyen; appelé à un cessez-le-feu, y compris la fin des frappes aériennes et d'autres attaques contre des installations civiles; condamné le terrorisme sous toutes ses formes; appelé à la réouverture complète des aéroports civils et de l'espace aérien; souligné la nécessité de respecter pleinement les droits des détenus et de clarifier le sort des personnes disparues; et appelé au retour des réfugiés et des personnes déplacées d'ici le 31 décembre 2015. Il convient également de noter que l'Egypte envisage de convoquer une réunion regroupant des représentants des tribus libyennes, dans le cadre des efforts globaux visant à renforcer la confiance entre les Libyens et à faciliter la stabilisation du pays.

20. Du 20 au 21 avril 2015, des représentants de groupe de femmes et de féministes libyennes, de différentes appartenances et représentant les différentes régions de la Libye se sont réunies à Tunis, sous les auspices de la MANUL. Dans la déclaration adoptée à cette occasion, les participantes ont rejeté le terrorisme et la violence, et se sont engagées à

œuvrer en faveur de la démocratie, de la concorde nationale et de la paix, en même temps qu'elles ont marqué leur attachement à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elles ont demandé la représentation des femmes dans toutes les institutions de l'Etat libyen pendant la période de transition, ainsi que la création d'une Unité chargée du Genre au sein du Gouvernement et l'allocation d'un budget pour en promouvoir le rôle. Elles ont lancé un appel aux médias pour qu'ils jouent un rôle positif, en mettant en relief les éléments qui unissent les Libyens, et ont invité ceux qui sont engagés dans le dialogue à faire une référence spécifique aux femmes dans le texte final de l'Accord qui devrait être conclu.

21. Alors que le dialogue politique mené sous les auspices des Nations unies se poursuivait, un certain nombre de développements politiques sont survenus à la fois à Tobrouk et à Tripoli. Au début du mois de mars 2015, la Chambre des Représentants a nommé le Général Khalifa Haftar comme commandant de l'ANL. Cette décision a été critiquée par le Gouvernement rival basé à Tripoli, dont le Premier ministre, Omar al-Hassi, a été démis de ses fonctions par le CGN, le 31 mars 2015, et remplacé, temporairement, par son adjoint, Khalifa al-Ghawi. Le CGN a justifié cette destitution par la faiblesse de la performance du Gouvernement.

V. SUIVI DE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2014

22. Le Conseil se souviendra que, lors de sa 459^{ème} réunion, le Conseil a, entre autres, convenu d'accélérer ses efforts en appui à la Libye et à son peuple, ainsi qu' à la région, soulignant la nécessité pour l'Afrique de jouer un rôle crucial dans le processus en cours. À cet égard, le Conseil a décidé de mettre en place, en étroite coordination avec les Nations unies et leur soutien, un Groupe international de contact pour la Libye (GIC-L), afin de faciliter un engagement international coordonné et harmonisé, en appui aux efforts des pays voisins de la Libye.

23. Faisant suite à la décision du Conseil, la Commission a pris les mesures nécessaires pour rendre le GIC-L opérationnel. Le Groupe, qui comprend tous les pays voisins de la Libye, des États membres de l'UA, les présidences tournantes du Conseil et de l'Union, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés, s'est réuni trois fois à ce jour: le 3 décembre 2014 et le 28 janvier 2015, à Addis Abéba, et, le 1^{er} avril 2015, à Niamey, au Niger.

24. Au cours de ces réunions, les participants ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation qui prévaut en Libye, condamnant fermement tous les actes de violence dans le pays, y compris le ciblage délibéré de civils et d'institutions civiles, ainsi que la destruction insensée de biens et les frappes aériennes visant des infrastructures. Ayant souligné qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit, les participants ont exhorté les parties libyennes à faire preuve du sens requis des responsabilités et de la souplesse nécessaire pour trouver une solution négociée à la crise. À cet égard, ils ont constamment exprimé leur soutien au dialogue politique mené par les Nations unies, ainsi qu'aux efforts entrepris par les pays voisins pour faciliter la réconciliation entre tous les Libyens, en particulier ceux de l'Algérie. Ils ont également condamné les divers actes terroristes commis dans le pays, et souligné la nécessité d'intensifier les efforts internationaux de lutte contre ce fléau.

25. Les participants ont également souligné le rôle central du GIC-L, en vue de la promotion d'une action internationale coordonnée tendue vers la recherche d'une solution durable à la crise en Libye, en tirant parti des avantages comparatifs respectifs de tous les acteurs internationaux concernés. À cet égard, ils ont convenu de renforcer l'GIC-L pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, y compris à travers la facilitation d'un échange continu d'informations sur la situation qui prévaut sur le terrain; l'harmonisation des messages pour s'assurer que la communauté internationale parle d'une seule voix et utilise au mieux sa capacité à influencer positivement le cours des événements en Libye, ainsi que l'identification des lacunes et des chevauchements dans l'action internationale et pour fournir des conseils sur la meilleure façon de les aborder.

26. Au cours de la période sous examen, mon Envoyé spécial pour la Libye, l'ancien Premier ministre djiboutien Dileita Mohamed Dileita est également resté engagé dans la recherche d'une solution à la crise. Le 30 octobre 2014, à Paris, il a, avec les Envoyés spéciaux pour la Libye de la Ligue des Etats arabes, de l'UE, de l'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de Malte, du Royaume-Uni et de la Turquie, participé à une rencontre avec le Représentant spécial des Nations unies et le Chef de la MANUL. En outre, il a pris part aux trois réunions du GIC-L tenues à Addis Abéba et à Niamey, en décembre 2014, et en janvier et en avril 2015. Le 5 décembre 2014, il a participé à la 5^{ème} réunion du Comité ministériel des pays du voisinage de la Libye à Khartoum, au Soudan.

27. Du 22 au 26 mars 2015, mon Envoyé spécial s'est rendu à Tunis, en Tunisie, où il a rencontré le Premier ministre Habib Essid et le Ministre des Affaires étrangères Taieb Baccouche, qui ont tous les deux salué les efforts de l'UA et réitéré l'engagement de leur Gouvernement à renforcer sa coopération avec l'UA dans la recherche d'une solution politique durable à la crise en Libye, notamment à travers le mécanisme de coordination régionale établi par les pays voisins à Alger, le 28 mai 2014. La visite de l'Envoyé spécial a eu lieu dans un contexte marqué par l'attentat terroriste meurtrier qui a ciblé le Musée national du Bardo à Tunis, le 18 mars 2015. Tant le Premier ministre que le Ministre des Affaires étrangères ont exprimé leur préoccupation à propos de la menace que l'EI et d'autres groupes terroristes affiliés continuent de faire peser sur la stabilité de leur pays et celle de la région dans son ensemble. Durant son séjour à Tunis, l'Envoyé spécial a également rencontré le chef du parti Ennahda, Rached Ghanouchi, et sollicité ses conseils sur les voies et moyens les meilleurs permettant de faire face à la crise libyenne. M. Ghanouchi a exprimé sa gratitude à l'UA pour son engagement sincère envers le peuple libyen, et a assuré l'Envoyé spécial de sa volonté de continuer d'oeuvrer à la stabilisation de la Libye.

28. Durant son séjour à Tunis, l'Envoyé spécial a également rencontré des représentants d'organisations de la société civile libyenne, composées principalement de juristes et de militants des droits de l'homme résidant en Tunisie. Ses interlocuteurs ont réaffirmé leur soutien au dialogue politique conduit par les Nations unies, bien que certains d'entre eux se soient montrés sceptiques sur les chances de succès des négociations de paix en cours, compte tenu du rôle négatif que jouent de puissantes milices locales actives sur le terrain et de leur réticence à concéder le pouvoir à une autorité légitime. Ils ont souligné la nécessité d'une intervention militaire extérieure pour surmonter la crise politique actuelle.

29. Le 20 mars 2015, l'Envoyé spécial a eu des entretiens, à Istanbul, en Turquie, avec Mohamed Sawan, Président du Parti de la justice et de la construction (JCP), et, le 27 mars, à Amman, en Jordanie, avec M. Mahmoud Jibril, chef de l'Alliance des Forces nationales (NFS). Tous les deux ont salué les efforts de l'UA et lui ont demandé d'intensifier son rôle dans la recherche d'une solution à la crise. Ils ont exprimé leur pessimisme en ce qui concerne les chances de réussite du dialogue politique en cours. Ils ont également appelé à la fin de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Libye, estimant que celle-ci ne fait qu'accentuer les divisions au sein de la société et saper le processus de paix.

30. À cet égard, M. Sawan estime que le Gouvernement reconnu par la communauté internationale n'est pas désireux de parvenir à la paix, dans la mesure où celui-ci continue de recevoir des ressources financières et logistiques substantielles en provenance de pays étrangers, afin d'obtenir la supériorité militaire sur le terrain et d'imposer ses conditions aux autres parties prenantes. Pour sa part, M. Jibril s'est interrogé sur la pertinence de l'approche adoptée par la MANUL pour réconcilier les parties prenantes libyennes. Il estime que la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale devrait être l'étape finale du processus de paix. Les parties devraient d'abord s'attaquer aux questions liées à la démobilisation des milices et à leur intégration au sein des forces de sécurité régulières, au retour des réfugiés, à la mise en place de mécanismes judiciaires indépendants et à d'autres questions clés. Par ailleurs, il a informé l'Envoyé spécial qu'il avait présenté une proposition de paix à cette fin à certains des pays voisins, exprimant son désir de la partager aussi avec l'UA.

31. L'Envoyé spécial prévoit, dans les prochaines semaines, de tenir des consultations avec le Président de la Chambre des Représentants, Salah Issa Aguila, et d'autres membres concernés du Gouvernement libyen à Tobrouk. Les dispositions nécessaires sont en train d'être prises à cet effet.

32. A la suite de la détérioration de la situation sécuritaire à Tripoli, le Bureau de liaison de l'UA en Libye a été redéployé à Tunis en juillet 2014. Au cours de la période sous examen, le Bureau de Liaison a continué de s'acquitter de son mandat, y compris le suivi de l'évolution de la situation politique, sécuritaire et socioéconomique en Libye, ainsi que des développements connexes dans la région; la facilitation et le renforcement de l'interaction de l'UA avec les autorités libyennes et d'autres parties prenantes; et l'interaction avec les partenaires internationaux concernés. Afin de permettre au Bureau de Liaison de s'acquitter plus efficacement de son mandat, deux fonctionnaires ont été déployés à Alger et au Caire, pour assurer la liaison avec l'Algérie et l'Egypte, en tant que pays assurant la présidence des sous-comités du Comité ministériel des pays voisins de la Libye, ainsi qu'avec la Ligue des États arabes.

VI. EFFORTS DES PAYS VOISINS

33. Les pays voisins de la Libye ont continué à soutenir les efforts visant à mettre fin au conflit dans ce pays. Le 4 décembre 2014, ils ont tenu leur 5^{ème} réunion à Khartoum, au Soudan. Dans le communiqué adopté à cette occasion, ils ont réaffirmé leur soutien aux institutions légitimes de l'Etat, ainsi que leur engagement à appuyer la réhabilitation des forces armées et de sécurité libyennes. Les Ministres ont exprimé leur préoccupation face à la situation actuelle et aux souffrances ainsi infligées au peuple libyen; réitéré la nécessité

d'une cessation immédiate des hostilités et de la poursuite du dialogue politique; et salué les efforts des Nations unies, soulignant, à cet égard, la nécessité d'impliquer les pays voisins, ainsi que les mesures complémentaires prises par l'UA et la Ligue arabe. La prochaine réunion du Comité est prévue à Ndjamena.

34. Le 8 avril 2015, à Rome, en Italie, les Ministres des Affaires étrangères de l'Algérie et de l'Égypte, pays assurant la présidence des deux sous-comités du Comité ministériel des pays voisins, ont tenu une réunion de coordination avec le Ministre italien des Affaires étrangères. La réunion a permis de passer en revue aussi bien la situation sur le terrain, y compris la menace croissante posée par le terrorisme, que les efforts visant à faciliter le dialogue politique entre les parties prenantes libyennes.

VII. OBSERVATIONS

35. La situation en Libye continue d'être particulièrement préoccupante. En dépit de tous les efforts déployés à ce jour, les combats se poursuivent dans différentes parties du pays, débouchant sur la destruction des infrastructures, la détérioration de la situation humanitaire et la persistance de la polarisation politique. L'effondrement des institutions de l'État a créé une situation qui a rendu possible l'accroissement des activités terroristes en Libye, comme en témoignent notamment la présence croissante de l'EI et les assassinats barbares perpétrés récemment contre des ressortissants égyptiens et éthiopiens. Cette situation, s'ajoutant à la prolifération continue dans la région d'armes émanant des arsenaux militaires libyens, constitue une menace sérieuse à la sécurité et à la stabilité régionales. Elle a également facilité l'action des réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains. La mort d'environ un millier de personnes la semaine dernière, alors qu'elles tentaient de traverser la Mer Méditerranée, est une nouvelle illustration de la nécessité urgente d'agir pour remédier à la situation qui prévaut en Libye.

36. Je réitère la ferme condamnation par l'UA de tous les actes de violence en Libye, en particulier les attaques contre des civils innocents, ainsi que les exactions ciblant aussi bien les ressortissants libyens que les étrangers, notamment les migrants africains. Je réitère également le rejet total par l'UA du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Aucun effort ne devrait être ménagé pour éliminer les groupes terroristes opérant en Libye, en particulier l'EI. À cette fin, la Commission continuera de travailler avec les États membres et les partenaires internationaux concernés, dans le cadre des instruments continentaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Je me félicite de l'adoption de la résolution 2214 (2015), qui a appelé le Comité des sanctions créé par la résolution 1970 (2011) à examiner les requêtes de fourniture et de transfert d'armes et de matériels connexes au Gouvernement libyen pour être utilisées par son armée nationale légitime aux fins de combattre l'EI et ses partisans. J'encourage les États membres de l'UA en mesure de le faire à apporter l'assistance nécessaire au Gouvernement libyen, dans le cadre des dispositions pertinentes de la résolution.

37. Je suis particulièrement attristée par l'ampleur des pertes en vies humaines qui se produisent lors de tentatives des migrants étrangers de traverser la Mer Méditerranée. De toute évidence, cette situation ne peut plus continuer. Si une solution durable exige des

efforts à long terme pour créer de plus grandes opportunités socio-économiques en Afrique, en particulier pour les jeunes, le rétablissement de l'autorité effective de l'Etat en Libye et d'autres mesures connexes, nombre de mesures pratiques immédiates doivent être prises pour relever les défis les plus pressants de l'heure. Cela nécessitera une étroite coordination et collaboration entre l'Europe et l'Afrique, dans le cadre du partenariat stratégique entre les deux continents.

38. Je voudrais souligner, une fois encore, la conviction de l'UA selon laquelle seul un dialogue politique pourra apporter une paix durable en Libye. J'appelle les belligérants armés à s'engager véritablement en faveur de la cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités, afin de créer un environnement propice à la réussite du dialogue politique facilité par les Nations unies. J'appelle les parties prenantes libyennes à faire preuve de flexibilité et du sens des responsabilités nécessaires, afin de mettre un terme à la crise actuelle et répondre à l'aspiration de leur peuple. L'UA est prête à contribuer activement aux efforts en cours, en réponse aux demandes formulées par les différentes parties prenantes libyennes et conformément au communiqué du Conseil du 23 septembre 2015.

39. Je réitère l'appréciation de l'UA aux pays de la région pour leur engagement continu en faveur de la recherche d'une solution à la crise. Je les encourage à persévérer dans leurs efforts, en gardant à l'esprit le rôle crucial qu'ils peuvent jouer en raison de leur connaissance de la situation et des acteurs. L'UA attend avec intérêt la tenue prochaine de la conférence de réconciliation prévue par l'Algérie et s'engage, une fois encore, à soutenir pleinement les efforts qui seront déployés à cet égard. L'UA attend également avec intérêt la réunion des chefs des tribus libyennes qui se tiendra en Egypte.

40. À mesure que nous avançons, une coordination continue entre les parties prenantes internationales continuera d'être d'une importance cruciale. À cet égard, le rôle crucial du CIG-L n'a guère besoin d'être souligné. Je me félicite de l'engagement des membres du Groupe à ne ménager aucun effort pour renforcer ce forum, afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

41. Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Envoyé spécial pour son engagement et ses efforts. Je suis également reconnaissante au Gouvernement de la Tunisie pour sa coopération et son appui au redéploiement temporaire du Bureau de Liaison de l'UA en Libye et de son personnel.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Press Statements

2015-04-27

Press Statement of the 500th Meeting of the Peace and Security Council Held on 27 April 2015, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1550>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)